



Le P'tit Varaizien

Troisième trimestre 2021

Numéro 51

Mairie

23 grande rue 17400 VARAIZE
Horaires d'ouverture
Lundi à vendredi 9h-12h30
Samedi 9h-10h30

Tél : 05.46.26.30.09
Astreinte Mairie : 06.81.41.99.09
Mail : mairie-varaize@orange.fr
Site Internet : varaize.fr

Agence postale

Horaires d'ouverture
Lundi au samedi 9h15-11h45
Tél : 05.46.26.30.00

Le Mot du Maire ;

Cette parution du troisième trimestre est placée sous le signe de l'été et des vacances.

Le silence a envahi les cours d'école et les enfants vont pouvoir vivre en famille sans ce fameux protocole sanitaire subi toute l'année scolaire. Les enseignants et le personnel scolaire vont aussi pouvoir profiter de ce temps de repos bien mérité en ayant tous la satisfaction du travail bien accompli qui a permis de tenir le virus en dehors des locaux scolaires.

Les vacances pourraient être synonyme de récompense, pour ceux qui ont travaillé toute l'année en attendant ce moment bien mérité. Repos, farniente, escapades dans d'autres lieux, vie en famille.

Pour d'autres qui après une année d'études bien particulière encore sont maintenant libérés du poids des examens et vont pouvoir ou pratiquer un job d'été ou « récupérer de leur stress » pendant ces 2 mois.

. Profitez bien de cet été qui je l'espère va devenir ensoleillé, prenez soin de vous et des vôtres

Pour nos anciens, pour qui les vacances d'été sont souvent l'occasion de se retrouver en famille et de retrouver ceux qui vivent parfois éloignés.

Pour d'autres encore, la récompense s'appelle moisson. C'est là maintenant que le résultat d'une année de travail devient réalité.

Dans des « temps normaux » je vous recommande de profiter des animations Varaiziennes pendant ces vacances estivales. Pour cet été 2021 les associations programmeront au fur et à mesure des annonces sanitaires ce qui leur semble pouvoir se réaliser.

Profitez bien de cet été qui je l'espère va devenir ensoleillé, prenez soin de vous et des vôtres, n'oubliez pas complètement la covid, elle ne nous a pas encore oublié.

Bonnes vacances

Alain



« La Moisson », juin 1888. Huile sur toile, 73 x 92 cm. Van Gogh

Recensement Citoyen

Tous les jeunes qui ont 16 ans doivent se faire recenser à la Mairie, avec leur carte d'identité et leur livret de famille le mois de leur anniversaire.

Inscriptions sur les listes électorales

Tous les nouveaux habitants, munis de leur pièce d'identité, peuvent se faire inscrire sur les listes électorales à la Mairie.

Cartes d'identités et passeports

Les demandes de carte d'identité.
Les Mairies de Matha (05.46.58.50.64) et Saint Jean d'Angely (05.46.59.56.56) pourront vous recevoir sur rendez-vous.

Numéros utiles

Médecin Dr Wittesaele 05.46.26.37.32	Cabinet d'infirmières 05.46.26.37.21	Kinésithérapeute 05.46.26.86.93	Ostéopathe 07.85.97.39.45 Ou Doctolib.fr
---	--	---	---

Commande de Fuel groupée

Si vous souhaitez passer commande pour votre fuel domestique. Appelez au **05 46 26 31 98**

Salle des fêtes :

La salle des fêtes demeure fermée dans l'attente de plus amples nouvelles sur les demandes de subventions aux rénovations possibles.

Salle associative

La salle associative est de nouveau ouverte au public, en respectant l'ensembles des consignes sanitaires toujours en vigueur à ce jour.

Eglise :

Les travaux de la tranche 0 devraient être commencés, la subvention de l'état (DRAC) est accordée et celle du Département aussi. A ce stade, la phase 0 consistant à des études et recherches, la Région n'intervient pas.

Informations

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME
Jean-Louis Pouchard

Besoin d'aide pour effectuer vos démarches administratives ?

On va les faire ensemble grâce au réseau **France services**

Rendez-vous dans les accueils physiques présents dans tout le département de la Charente-Maritime.

Nouveau !

La Ligne Directe

Elle prend le relais des points d'accueil par téléphone du **lundi** au **vendredi** de 16h à 20h

appelez-nous au **05 46 001 001**

Un service proposé par la préfecture de la Charente-Maritime

Construction du parc éolien

Les travaux de terrassement et voiries vont débiter le 2 Août. Les fondations en béton seront coulées en Septembre, mois de séchage des bétons en Octobre, montage des éoliennes en Novembre, mise en production mi décembre ou janvier selon les interruptions de chantier dues à la météo.

Logement communal

La famille Delvallée nous quitte, et nous souhaitons la bienvenue à Marie Laure Marcillaud, Luc Pasqualini et leurs enfants.

Tour Poitou Charentes

Le 24 août prochain, nous aurons le plaisir d'accueillir le passage de la 1^e étape Pons – Parthenay.

Le passage à Varaize est prévu pour la caravane et la course entre 12 et 14h. la sécurité est le maître mot de l'organisation. Un arrêté municipal sera distribué à tous les habitants de la grande rue, de la rue du grand pont, de la rue St Nicolas, et de toutes les rues adjacentes.

21 bénévoles Varaiziens ou proches Varaiziens endosseront la chasuble jaune des signaleurs pour sécuriser les carrefours sur le passage de la course.

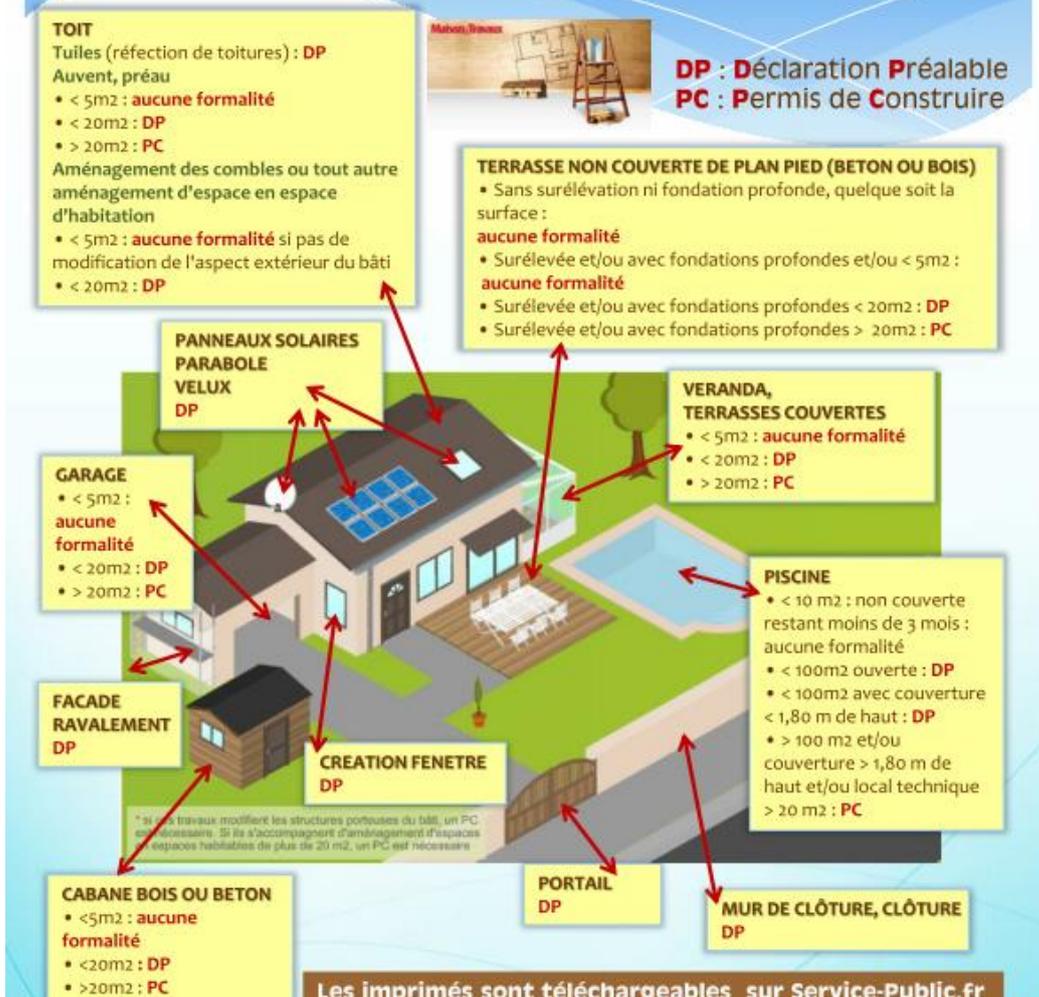
14 Juillet

Nous reprenons timidement l'animation du 14 Juillet en vous proposant la partie « chasse aux trésors », cette année en « nouvelle version ». Les participants seront attendus le matin à partir de 9h et jusqu'à 10H30 sous le préau à côté de l'agence postale.

Vente de foin

La commune de Varaize met en vente 9 balles rondes de foin de graminées. (Renseignements à la mairie).

Quelles autorisations, pour quels travaux ?



DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

Le Coin des Artisans et commerçants

PLOMBIER CHAUFFAGISTE
Olivier Vimpiere
Dépannage fioul
20 ans d'expérience
06 89 34 41 92

Un nouveau stand « produits de la mer » sera présent chaque samedi à compter de Septembre.

Votre équipe municipale :

Maire :

Alain Bertin

1^{er} adjoint :

Bruno Goruchon

Délégation :
Gestion du personnel technique

2^{ème} adjoint :

Julien Blasac

Délégation :
Communication et affaires scolaires

3^{ème} adjoint :

Mauricette Morisseau

Délégation :
Vie locale et associative

4^{ème} adjoint :

Lise Vigé

Délégation :
Gestion des salles

Calendrier des astreintes :

	3 ^{ème} trimestre 2021	
Semaine 27	06-juil-12-juil	Bruno GORUCHON
Semaine 14	13-juil-19-juil	Julien BLASAC
Semaine 15	20-juil-26-juil	Mauricette MORISSEAU
Semaine 16	27-juil-02-aou	Lise VIGÉ
Semaine 17	03-aou-09-aou	Alain BERTIN
Semaine 18	10-aou-16-aou	Bruno GORUCHON
Semaine 19	17-aou -23-aou	Julien BLASAC
Semaine 20	24-aou -30-aou	Mauricette MORISSEAU
Semaine 21	31-aou -06-sept	Lise VIGÉ
Semaine 22	07-sept-13-sept	Alain BERTIN
Semaine 23	14-sept-20-sept	Bruno GORUCHON
Semaine 24	21-sept -27-sept	Julien BLASAC
Semaine 25	28-sept -04-oct	Mauricette MORISSEAU
Semaine 26	05-oct -11-oct	Lise VIGÉ

Cet encart est là pour vous.
Transmettez vos petits articles à la mairie et ils seront publiés dès le trimestre suivant...

Malgré les conditions encore très particulières dans lesquelles nous avons dû œuvrer (travail à distance, gestes barrière, protocole sanitaire ...), nous avons été ravies de pouvoir permettre aux enfants de sortir et reprendre goût aux projets !

Voici un bref aperçu des sorties et évènements dont les enfants du RPI ont pu bénéficier :

Classe des maternelles :

Le potager a été mis en place avec succès dans le jardin de l'école de Varaize. Les enfants l'entretiennent et ont même pu bénéficier des premiers légumes qui y ont poussé !

En avril, nous sommes allés visiter la ludothèque de Saint Jean d'Angély pendant toute une matinée

Fin mai, nous sommes allés à la découverte des ânes à Saint Césaire.

Fin juin, nous avons réalisé notre sortie tant attendue en bord de mer à La Tremblade :

concours de châteaux de sable,
ramassage de coquillages et de crabes dans la vase, land art...



Classe des CP / CE1 :

Début juin, nous sommes allés visiter à notre tour la ludothèque de Saint Jean d'Angély pendant toute une matinée

Fin juin, nous avons passé une matinée très agréable à la découverte de la médiathèque de Saint Jean d'Angély

Début juillet, nous sommes allés dans la citadelle de Brouage : en route pour un rallye-photos et de la pêche dans les canaux !

Classe des CE2 / CMI / CM2 :

Mi juin, nous sommes allés nous balader à l'île d'Oléron : prise du petit train, jeux sur la plage et concours de châteaux de sable.

Fin juin, deux évènements : une visio avec nos correspondants de l'école de La Rochelle avec qui nous avons échangé toute l'année ; une sortie au château des Enigmes à Pons.



Toutes les classes ont pu également profiter d'une sortie commune d'accrobranche à l'abbaye de Fontduoue, largement appréciée par tous les enfants !

Cette année encore, nous n'avons hélas pas pu réaliser les évènements de fin d'année qui étaient prévus (fête de fin d'année et kermesse) à cause des protocoles sanitaires imposés aux écoles. Cependant, nous avons pu organiser une petite surprise avec les enfants et à destination de leurs familles, afin de laisser un souvenir de cette fin d'année encore particulière.

Nous tenons à remercier les familles et tous les partenaires et personnels de l'école (mairies, CDC, personnels, parents élus) pour leur investissement cette année dans nos écoles lors de cette année scolaire.

Pour information, les listes de fournitures scolaires ont été distribuées à chaque famille. Ces listes de fournitures seront affichées dans les panneaux d'affichage de chaque école. Un appel au don de vêtements et de jeux/ livres pour les enfants de 3 à 8 ans est réalisé par l'école de Varaize, afin que cela puisse profiter aux enfants.

C'est désormais la fin de l'année scolaire, nous souhaitons donc à tout le monde de très belles vacances d'été 😊

La garderie de l'école de Varaize poursuit son appel aux dons.

Vous avez des jeux (complets et en état) dont vous ne vous servez plus ? La garderie de Varaize serait ravie de recevoir quelques dons afin de diversifier les activités proposées sur ces temps. Merci d'avance. L'équipe de la garderie.

Hygiène publique.

Règlement sanitaire municipal prescrit par l'art.1 de la loi du 15 février 1902 sur la santé publique.

Arrêté municipal en date du 12 juin 1904.

Habitations.

Art. 1. Dans les constructions neuves, les parois construites en pierre, brique ou bois seront enduites ou tout au moins badigeonnées à l'intérieur à la chaux. Les constructions en pisé ne pourront être élevées que sur une fondation hourdée en chaux hydraulique jusqu'à 30 centimètres au-dessus du sol.

Art. 2. La couverture et la sous-couverture en paille des maisons, granges, écuries, et étables sont interdites.

Art. 3. Le sol du rez-de-chaussée, s'il n'est pas établi sur cave, devra être surélevé de 30 centimètres au moins au-dessus du niveau extérieur quand il repose immédiatement sur terre-plein, le dallage, le carrelage ou le parquet, devra être placé sur une couche de béton imperméable. Le sol en terre battue est interdit.

Cuisines.

Art. 4. La cuisine, pièce commune, doit être largement pourvue d'espace, d'air et de lumière. Le coin foyer de cuisine doit être placé sous une hotte munie d'un tuyau de fumée montant de 40 centimètres au moins au-dessus de la partie la plus élevée de la construction. La cuisine sera munie d'un évier.

Chambre à coucher.

Art. 5. Toute pièce servant à l'habitation de jour et de nuit sera bien éclairée et ventilée. Elle sera haute au moins de 2m 60 sous plafond et d'une capacité d'au moins 25 mètres cubes. Les fenêtres ne mesureront pas moins d'un mètre et demi superficiel.

Art. 6. Les cheminées, fours et appareils quelconques de chauffage seront aménagés de façon à ce qu'il ne s'en dégage à l'intérieur de l'habitation ni fumée ni gaz toxique et seront pourvus de tuyaux de fumée élevés de 40 centimètres au moins au-dessus du faite de la maison.

Art. 7. L'habitation de nuit est interdite dans les caves et sous-sols.

Eaux d'alimentation.

Art.8. Les sources seront captées soigneusement et couvertes.

Art. 9. Les puits seront fermés à leur orifice ou garantis par une couverture surélevée. Leur paroi de pierre ou de brique sera hourdée en mortier de chaux hydraulique ou de ciment. Elle devra surmonter le sol de 50 centimètres au moins et être couverte d'une margelle en pierre dure. Les puits seront protégés contre toute infiltration d'eaux superficielles par l'établissement d'une aire en maçonnerie bitumée large d'environ 2 mètres, hermétiquement rejointe aux parois des puits et légèrement inclinée du centre vers la périphérie. Ils seront placés à une distance convenable des fosses à purin et à fumier, des mares et des fosses d'aisance. L'eau sera puisée à l'aide d'une pompe ou avec un seau qui restera constamment fixé à la chaîne. Ils seront nettoyés où comblés si l'autorité sanitaire le juge nécessaire.

Art. 10. Les citernes destinées à recueillir l'eau de pluie seront étanches et voûtées. La voûte sera munie à son sommet d'une baie d'aérage ; on ne devra pratiquer aucune culture sur la voute. Le niveau d'eau sera maintenu à une hauteur convenable par un trop-plein. Les citernes seront munies d'une pompe ou d'un robinet. Elles seront précédées d'un citerneau destiné à arrêter les corps étrangers, terre, gravier, etc.

Art. 11. Le plomb est exclu des réservoirs destinés à l'eau potable.

Ecuries et étables.

Art. 12. Le sol des écuries et étables devra être rendu imperméable dans la partie qui reçoit les urines ; celles-ci devront s'écouler par une rigole ayant une pente suffisante. Les murs des écuries et étables seront blanchis à la chaux. La hauteur sera au moins de 2m60. Elles seront bien aérées.

La suite de l'arrêté (25 articles en tout) dans le prochain bulletin municipal.

La transcription est conforme à l'original (la syntaxe, la mise en forme, la ponctuation, l'orthographe, les répétitions,) sont entièrement reproduites.

Association BAD (Balade art détente)

Chers amis et adhérents ;
Nous voyons enfin le bout du tunnel.
L'autorisation nécessaire, relative à la réouverture de la salle associative a été accordée par la municipalité .
Privés depuis trop longtemps de rencontres nous envisageons, enfin, un recommencement des activités :

Le 5 juillet dans la salle des associations.
Ces rencontres auront lieu le lundi aux mêmes horaires qu'avant le confinement.
Bien sûr il y aura quelques mesures sanitaires à respecter, pour le bien être de tous, mais le lien social, rompu depuis de nombreux mois va pouvoir, de nouveau se renouer.
Nous nous réjouissons de cette avancée. Faites-le savoir autour de vous.

Histoires de papilles

Dès que le soleil et la chaleur refont leur apparition, nous nous précipitons sur les glaces et autres sorbets pour nous rafraîchir.

Mais connaissez-vous leur origine ?

C'est au IIème siècle avant Jésus Christ que la **glace** voit le jour en Chine. L'histoire dit que pour garder ses boissons au frais, un commerçant plongeait ses boissons dans des cuves d'eau salée. Un jour, alors que la nuit avait été particulièrement froide et enneigée, le commerçant constata que ses boissons avaient gelé.

Il eut alors l'idée d'y ajouter du lait de chèvre et du miel et c'est ainsi que la première forme de glace fut inventée. En 300 avant Jésus Christ, à la cour d'Alexandre le Grand, la glace existait sous forme de macédoines de fruits, que l'on mélangeait à du vin et du miel. Là encore, la neige était utilisée pour refroidir le mélange. Mais on retrouve également la trace de la glace dans l'Empire Romain, avec l'empereur Néron. Il reprenait la technique utilisée à la cour d'Alexandre le Grand : des fruits écrasés mélangés au miel. Il faisait même, dit-on, venir la neige des Monts Apennins jusqu'à Rome. La glace était alors réservée aux gens riches et puissants.

En Europe, et particulièrement en Italie, on redécouvre les **desserts glacés** à la fin du XIIIème siècle grâce à Marco Polo, qui a ramené la recette de son voyage en Chine. Les glaces étaient alors uniquement servis dans les cours et sur les tables papales.

En 1533, Henri II roi de France épouse Catherine de Médicis. La Florentine emmène alors avec elle la recette dont elle fait profiter le roi et toute la Cour de France.

Le Florentin Procopio di Coltelli ouvre le café Procope à Paris en 1660.

Il met au point et sert plus de 80 variétés de **glaces** aux acteurs, gens de lettres et gens issus de l'aristocratie. Il obtint un tel succès qu'en 1676, la corporation des limonadiers a officiellement eu l'autorisation de fabriquer des glaces.

A la fin du XIXème siècle, on commence à voir les premiers marchands de glace ambulants. Au même moment, un laitier américain eut l'idée d'utiliser le surplus de crème de lait pour fabriquer la glace, donnant ainsi naissance à l'industrie glacière américaine.



En 1904, on découvre les premiers cornets, présentés lors de l'exposition universelle de Saint-Louis, aux Etats-Unis. Les bâtonnets sont commercialisés en France 20 ans après leur invention par l'Américain Christian Nelson.

Le principe de la surgélation est mis au point en 1929, par l'américain Clarence Birdseye.

Vers 1945, la France découvre la première machine à glace moderne. De nos jours, on utilise également de l'azote liquide pour la fabrication des glaces.

Ingrédients : 6 Pers.

500 ml de lait

130 g de sucre en poudre

6 jaunes d'œufs

200 ml de crème fraîche

1 gousse de vanille



□ 1.

Préparez la crème anglaise. Dans une casserole, faites chauffer le lait. Incisez la gousse de vanille dans la longueur à l'aide d'un petit couteau pointu. Grattez les graines et ajoutez-les avec la gousse dans la casserole de lait.

□ 2.

Dans un saladier, battez les jaunes d'œufs en omelette avec le sucre en poudre. Versez peu à peu le lait chaud en continuant de battre. Reversez la crème anglaise dans la casserole et faites-la épaissir doucement à feu doux, en remuant sans cesse avec une spatule en bois. Lorsque la crème anglaise commence à bien napper la cuillère, retirez-la du feu.

□ 3.

Laissez refroidir et incorporez la crème fraîche. Versez la crème sucrée dans un récipient hermétique et placez-la au congélateur. Au bout de 30 min, sortez la crème glacée et grattez-la avec une fourchette afin d'éviter la formation de cristaux. Répétez cette opération 3 fois pour obtenir une belle glace crémeuse à la vanille, sans sorbetière.

Astuces

Pensez bien à sortir à l'avance votre glace maison sans sorbetière du congélateur. Réservez-la environ 30 min à température ambiante avant de la déguster, pour qu'elle soit bien onctueuse et plus facile à servir.



Mardi 17 août 21h00 > Théâtre clown

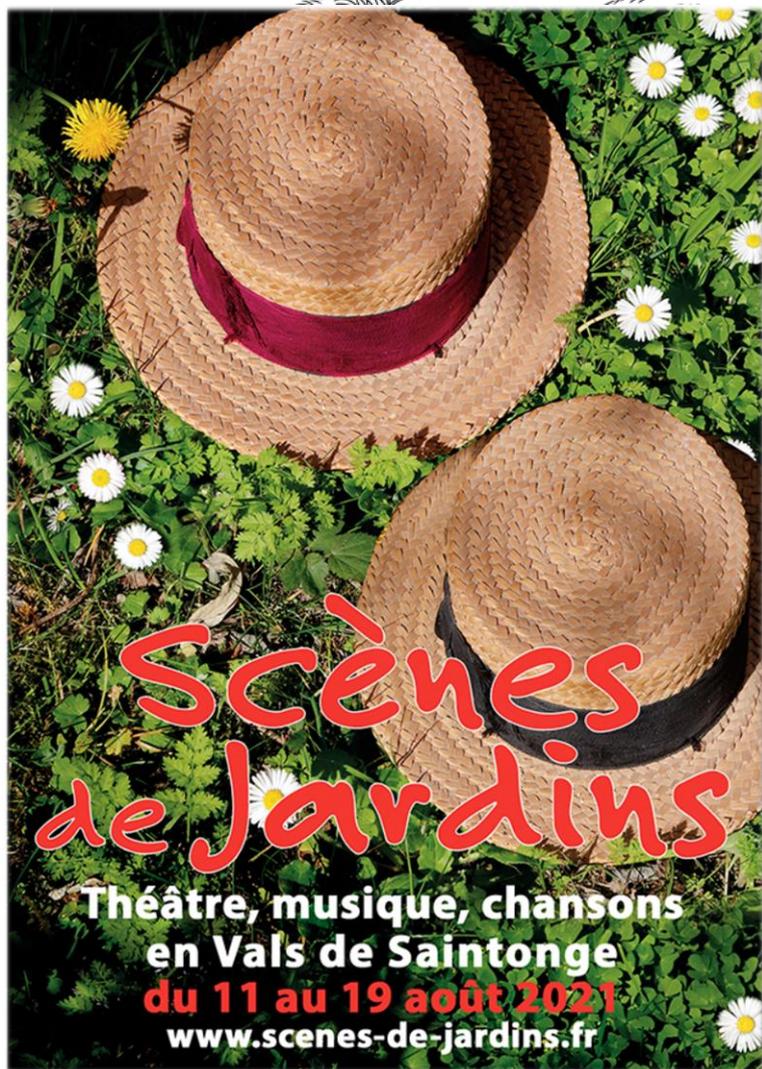
"PÔVRE VIEILLE DÉMOCRASSEUSE"

Texte : Marc Favreau (Sol)

Comédienne : Marie Thomas

Mise en scène : Michel Bruzat

Costumes : Dolores Alvez Bruzat



"Marie vibre comme une ficelle de cerf-volant, elle rallume les étoiles, elle ne ressemble à personne. Il est plus que jamais nécessaire de faire entendre les mots de ce clown québécois clochard poète, jongleur de mots, humaniste. Simplicité, liberté, folie.

Tout est tourné en dérision, avec délicatesse dans la belle chaleur du rire et dans une langue magnifique."

Michel Bruzat

"Un des textes les plus drôles, les plus émouvants"

Anne Camboulive Vaucluse matin

6 **Varaize, 21 rue des Godets, chez M. et Mme Josserand**

Directeur de Publication :
Alain Bertin

Impression : Mairie
Tirage : 350 exemplaires

Conception et mise en pages ;

Blasac Julien
Boulbés Jean-Luc
Depré Nathalie
Duval Dominique

Hermand Patrick
Morisseau Mauricette
Mouré Marie Noëlle